



Convocation du Conseil Municipal

Le vingt-quatre décembre mil neuf cent trente-neuf, à huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Reze se réunira en session extraordinaire au lieu habité des Sables.

Ordre du jour

Legs Saunestre.

Achat de mobilier scolaire.

Virement de crédit.

Affaires diverses.

Méritances diverses.

Le 20 décembre 1939

Le Maire

J. Lignacis

Conseil Municipal

Le vingt-quatre décembre mil neuf cent trente-neuf, à huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Reze, délibérément convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Lignacis, maire.

Etaient présents: M. M. Gar. Marilliet, Marchais, Guérin, Tignau, Marchejeau, Fabrice, Lefort, Barreau, Landrieu, Ordronneau, Gauthier, Haumont, Bouet, Massieu, Blouet et Charlot.

Etaient absents: M. M. Caugeron, Hermet, Cuperin, Sorin, Ordronneau, Lancau, Pignon, Giraud et Olive, Chauvelon.

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal a été lu et adopté.

Legs Saunestre. — M. le Maire communique au Conseil, aux toutes les pièces à l'appui, la délibération prise le 22 décembre 1939 par la Commission ^{administrative} du Bureau de Bienfaisance de Reze, au sujet du legs fait à cet établissement par Mme Marie Henriette Clémence Gaudion, en son vivant propriétaire, veuve

Ferdinand Léodore Baptiste Sauvestre, décédé au
Nantes, rue de Chateaubriand, n° 15, par testament du
16 juin 1939.

Il invite l'assemblée à exprimer son avis sur l'acceptation
de ce legs.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'aucune charge onéreuse ou excessive
n'est imposée à l'établissement charitable; qu'il ya, de la part
tout intérêt à profiter des dispositions généreuses de
la testatrice, est d'avis qu'il ya lieu d'autoriser l'ac-
ceptation du legs dont il s'agit.

Acquisition de mobilier scolaire. M. le Maire expose au Conseil,
que les sept écoles publiques de la Commune sont surchargées
et que les directeurs et directrices sont obligés de refuser des
élèves, parce qu'il n'y a plus de places disponibles.

Pour parer à cet inconvénient, il sera nécessaire d'ac-
quérir vingt-deux tables à deux places et une chaise de
maître pour le poste créé à l'école des garçons de la place
de la Mairie.

Le Conseil, qui s'est exposé et constaté la nécessité de
recevoir tous les enfants qui se présentent dans les écoles, décide
l'acquisition du matériel nécessaire et autorise M. le Maire
à traiter de pré à pré avec M. Lahue pour la fourniture
ci-dessus désignée et au prix de 7656, 55.

Les crédits à l'article 57 du budget étant insuffisants, le mun-
tant de la dépense sera pris à l'article 35 du budget additionnel
de 1939 (grands travaux aux bâtiments communaux).

Demande de virage de crédit. - M. le Maire expose au
Conseil que par suite des lois sociales votées en 1936, les
crédits prévus pour la construction de la Salle des Fêtes furent
insuffisants et les entrepreneurs qui ont exécuté les travaux
ne sont pas encore payés.

Les travaux exécutés se décomposent ainsi qu'il suit:

	Somme due	Somme payée	Reste à payer
Macomerie : M. Huetan	146.458, 55	140.908	5 550, 55
Charpente : M. Rambaud	9.390	1.050	8 340
Serrurerie : M. Bernard	40.321, 88	22.237	18.084, 88
Couverture : M. Griffay	13.586	10.795	2.851
Honoraires de l'Architecte	11.074, 90	6.939	4.138, 90
Total 220.834, 39	181.869	38.965 33	



Les entrepreneurs insistent pour que le solde ~~leur~~ soit réglé le plus promptement possible.

M. le Maire propose donc au Conseil de prélever la somme de cent-huit mille neuf cent soixante-cinq francs huit-trois centimes (38.965,33) sur le crédit de l'article 215 du budget additionnel de 1939 "Gros travaux aux bâtiments communaux", travaux qui n'ont pu être entrepris par suite de l'état de guerre.

Le Conseil, où cet exposé est apporté en avoir délibéré,

Considérant que le travail de la salle des fêtes a été reconnus de bonne exécution, autorise M. le Maire à payer le solde due aux divers entrepreneurs;

Que les crédits affectés à ces travaux sont dépensés,

Demande à M. le Préfet d'autoriser le prélèvement de la somme de 38.965,33 qui reste due, à l'article 215 des chapitres additionnels du budget de 1939.

Affaires diverses. - M. Chabot demande à M. le Maire pourquoi son intervention proposait la gratuité de passage sur les bateaux. Pour les mobilisés ne figure pas au procès-verbal.

M. le Maire répond que la question ne figurait pas à l'ordre du jour et qu'il avait informé le Conseil que la gratuité n'était pas possible si la Commune tenait à équilibrer les recettes et les dépenses du Service des bateaux. Aucun membre n'ayant demandé que la question fut soumise au vote, il la considérait comme simple information.

Assistances diverses. - Ensuite M. le Maire demande au Conseil de se former un Comité secret pour examiner les différentes demandes d'assistance.

Assistance aux veillards.

- 1 Le Pierron Joseph, la Bourdonnais, proposé pour 30^f,
- 2 David Constant, 16, rue Sadi-Carnot, proposé pour 30^f,
- 3 Guillaud Jean-Baptiste au Bléneau, Crecy, refusé.
- 4 Voillet Auguste, les Chapelles, proposé pour 60^f,
- 5 Durand Ernest, au Bourg, proposé pour 30^f,
- 6 Bonnin Emilie f^e Durand, proposé pour 30^f,
- 7 Pautremat Jeanne, veuve Rouaud, rue Chiribac, Aliand 50, proposé pour 40^f,
- 8 Bretagne Marie f^e Charron, la Petite Lande, admise pour

hospitalisation à l'^e Joseph, doché déjà 80 francs/mois);
Assistance aux femmes en couches:

- 1 Roegée Madeline, f^e Jacques, 1^e enfant, proposé pour la prime d'allaitement;
- 2 Weiss Sophie, f^e Hagnon, 2^e enfant, mari non-bisé; proposé;
- 3 Morahy Hoguette f^e Ramon, refusée, proposé;
- 4 Garnier Limore, f^e Caillanadier, rue Emile Redor, mari mobilisé; ressources suffisantes des parents: rejet.
- 5 Jubean Anne, séparée d'avec Bréheret, vit en concubinage avec un mobilisé, 2^e enfant, proposé;
- 6 Jouen Paul, au Chêne-Gala, mari mobilisé, 1^e enfant, proposé;
- 7 Baudry Marcelle, à la Basse-Lande, 1^e enfant, proposé;
- 8 Guépin, née Blinard Limore, la Morinière, 1^e enfant, proposé pour la prime d'allaitement;
- 9 Chauvin Marie, f^e Lortear, les Chapelles, 1^e enfant, proposé prime d'allaitement;
- 10 Morris Juliette, f^e Reuss, la Morinière, 1^e enfant, dossier incomplet, ajoerné.

Assistance médicale; - assurés sociaux:

- 1 Rousse Marie, f^e Billaud, proposé avec participation de 5^e par jour;
- 2 Dromet Louis, au Château de Regg, proposé avec participation de 3^e par jour;
- 3 Bouillant Joseph, 66 rue de l'Industrie, proposé avec participation de 50 %
- 4 Four Michel à la Haute-Île, mobilisé, proposé;
- 5 Belière Gilbert, au Petit-Bloq, non proposé;
- 6 Le Pautremat Jeanne f^e Etocennec, mari mobilisé, proposé;
- 7 Peyresel Jeanne, rue Solli-Carnot, proposé;
- 8 Tellier Pierrette, Félix Coëttaux, proposé avec participation de 50 % du complément des A.S.;
- 9 Boehler Poulette, non mariée, proposé;
- 10 Gouitteny Anne-Marie, f^e Belnier, du Port-en-Bessin, avec participation de 50 % du complément des A.S.;
- 11 Bensouda Félix, manœuvre à la Chafferie, pour sa femme, proposé avec participation de 25 % du complément



des assurances sociales;

1^e Mandin Juliette f^e Huchet, à la Grand'Rue, mari mobilisé; proposée;

Nom assuré sociale;

1^e Bonnet Joseph, la Bauche-Chirac, nom proposé;

2 Corbinien Honorine née Cassard, la Bass-Sainte, proposé;

3 Didier Louise à Ragou, mari mobilisé; proposé;

4 Roche Jean à Maupertuis, pour son becun père, refusé;

5 Doudard Julien, la Bas. Ste, proposé; la misère payé par les enfants;

6 Canivet Daniel, employé des Postes à Creutemoult, pour sa fille, proposé avec participation de 6^e par jour;

7 Hubert Jules, à Northgate, proposé;

8 Boulard Eudeline, f^e Glors, à Creutemoult;

9 Guillet Henri, née Henri Barbuse, nom proposé;

10 Toulhauc de Poidras, veuve Labourne, rue Tréllié, refusé; refusé

11 Lébert Desiré, veuve Perrusel, pour sa fille, proposé;

12 Tormé Marie, veuve Chénier, 36 rue Gadi-Garnot, pour hospitalisation de sa belle-mère, proposé;

Allocations aux Réfugiés:

Le Conseil, recommandant pour exacts, les renseignements fournis par les mairies de origin.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levé ce 1^{er} juillet
heures et les Membres présents ont signé au registre
les dits jours, mois et an.

G. Mauillat
Marchal

Pécier

H. Pellefort

Faillat

J. P. Fouillier

J. L. Léopold

A. Guillet

H. Haumont

J. Clavier

J. Fontenay

J. Léopold

J. Baudry

J. Baudry

J. Baudry

J. Baudry

J. Baudry

Convocation du Conseil Municipal

Le dix-huit février mil neuf cent quarante-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Roëzé se réunira, en session ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances. — Ordre du jour —

1^e Constructions scolaires